

Or, étant donné que, d'après le bill S-4, cet article disparaît, la protection qui était accordée aux producteurs canadiens disparaîtrait également.

Je me souviens très bien que l'an dernier, lors de la visite en Nouvelle-Zélande du premier ministre (M. Trudeau), d'après une nouvelle télévisée, le premier ministre aurait déclaré que la politique laitière du gouvernement canadien était conçue de manière à réduire la production, ce qui permettrait aux Néo-Zélandais d'exporter des produits laitiers au Canada.

Or, monsieur l'Orateur, à la fin de décembre, le président de la Coopérative fédérée de la province de Québec, M. Roland Pigeon, faisait parvenir au président de la Commission canadienne du lait un télégramme demandant que les règlements de la Commission soient modifiés de manière à protéger la production laitière, afin de prévenir une pénurie possible de produits laitiers au Canada.

Dans les circonstances, je suis un peu inquiet, et c'est pourquoi je fais cette intervention. Je voudrais bien savoir où l'on veut réellement en arriver avec les dispositions contenues dans le bill S-4. Est-ce qu'il s'agira réellement de permettre l'entrée au pays de produits concurrentiels et de permettre à la Nouvelle-Zélande d'exporter chez nous des produits que nous avons déjà en quantité suffisante, à un tel point que le gouvernement a songé à pénaliser les producteurs qui excéderaient leur quota? Tout le monde sait que si la production est supérieure aux quotas établis par la Commission canadienne du lait, les producteurs sont sujets à une «pénalisation» de \$1.25 les 100 livres.

• (9.20 p.m.)

Alors, qu'arrivera-t-il si l'on négocie avec un pays? Je suis en faveur des échanges avec les pays du Commonwealth et avec les autres pays. C'est tout à fait normal, mais il ne faudrait pas, à mon sens, que nous importions des produits qui seraient de nature à nuire au travail, à la production et au revenu d'une certaine classe de la société.

On pourrait peut-être me rétorquer qu'on peut obtenir du beurre de la Nouvelle-Zélande à 45c. ou 50c. la livre. Je répondrais alors: Oui, mais on peut importer de l'Inde des chaussures à \$2 la paire, et du Japon, de très bonnes chemises à \$3. On peut également appliquer ce raisonnement à plusieurs autres produits essentiels à la vie.

Si l'on importe toujours ce qu'il y a de meilleur marché, on paralyse le développement industriel chez nous, on empêche nos industries de progresser et de produire, et l'on prive les ouvriers de travail. Le Canada sera bientôt un pays uniquement importateur, sous prétexte que les autres pays sont en mesure de produire à meilleur marché.

Je voudrais qu'on précise ce qu'on entend par «biens cultivés». En effet, on peut lire dans le bill:

2. Les biens cultivés, produits ou manufacturés... en Nouvelle-Zélande...

Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce qu'on a établi quels seront ces «biens cultivés, produits ou manufacturés», qui seront importés de la Nouvelle-Zélande?

C'est ce que je voulais signaler, afin qu'on ne me dise pas, à un certain moment: Si vous l'aviez demandé, on vous l'aurait dit. Vous posez la question une fois la loi adoptée, une fois le bill sanctionné. Il est trop tard!

[M. Lambert (Bellechasse).]

J'espère bien que tous ces renseignements nous seront donnés lorsque nous étudierons ce bill d'une façon plus approfondie, afin que nous soyons en mesure d'éclairer la population que nous représentons.

J'ai déjà suffisamment de problèmes dans ma circonscription sans avoir à approuver un projet de loi qui, à mon sens, serait peut-être de nature à créer des problèmes encore plus considérables!

C'est pourquoi j'ai confiance que l'honorable secrétaire parlementaire pourra nous donner tous les renseignements nécessaires, afin que nous sachions exactement dans quelle voie nous nous dirigeons.

[Traduction]

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, lorsque je me suis penché sur le bill S-4 qui porte explicitement sur les accords commerciaux entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, j'ai immédiatement vérifié quels étaient nos rapports commerciaux avec ce pays. Je me rends compte que le commerce se fait à deux. Si nous voulons exporter, nous devons importer. A ma grande surprise, j'ai constaté que les échanges entre les deux pays étaient relativement équilibrés. De janvier à octobre de l'an dernier, le Canada a importé des produits néo-zélandais d'une valeur approximative de 35 millions. De janvier à octobre, le Canada a exporté pour 35 millions de dollars de produits en Nouvelle-Zélande. Au cours de la même période, le Canada a importé pour presque 27 millions de dollars de bœuf. Nos importations et exportations totales s'équivalent à peu près.

Je me suis interrogé sur la raison d'être du bill S-4. A la réflexion, je me suis rendu compte que ce bill permettra à la Nouvelle-Zélande d'appliquer une loi antidumping à nos produits ouverts. Je mets en cause le motif du bill et je me demande si le Canada est suffisamment protégé sous ce rapport.

Je voudrais citer un article qui traite du bœuf, ce qui est d'un intérêt particulier pour les gens de l'Ouest. Le député de Waterloo (M. Saltsman) en a parlé assez longuement. Je cite un passage qui figure dans la revue «Cattlemen», numéro de janvier 1971, à la page 17, le voici:

Le gouvernement canadien a été naturellement, l'artisan de ces problèmes.

Je tiens à souligner ces mots.

Seul le Canada parmi les pays les plus évolués se cramponne au concept du libre échange. Qui niera qu'il s'agit d'un but admirable. Bien sûr, il l'est. Toutefois, adopter cette attitude lorsque les autres pays s'orientent dans la voie opposée, c'est faire preuve d'une naïveté qui tient de la sottise. Il en résulte effectivement que l'industrie primaire canadienne est forcée de «nager contre le courant», en fait, contre un courant très fort.

Examinons un peu ce qui s'est passé. Comme on l'a dit, les États-Unis, actuellement d'humeur protectionniste, depuis 1964 contingentent le bœuf provenant de l'Océanie. Le Marché commun européen, depuis sa création, a imposé des contingents, des tarifs et des taxes diverses sur toutes sortes de produits agricoles, dont le bœuf. Le Japon applique un contingentement, ainsi qu'un tarif de 25 p. 100 de la valeur (coût majoré du fret) sur le bœuf. Enfin, le Royaume-Uni a annoncé récemment un système de taxes variables sur un bon nombre de produits agricoles, dont le bœuf, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 1971. Ainsi le Canada seul se trouve sans aucune protection contre les marchés mondiaux. Quelle bonne cible!

Par conséquent, la position du gouvernement fédéral est, en mettant les choses au mieux, naïve, et en les mettant au pire, meurtrière pour l'industrie primaire. Dans des périodes comme celle-ci, il nous faut des politiques souples et rationnelles pouvant faire face aux réalités du moment. Nulle part cela